



SEANCE DU 23 MARS 2009

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux de la séance du 10 novembre 2008, du 15 décembre 2008 et du 12 février 2009 p. 22
2. Election des membres de la commission de « Gestion » et de la commission « Edilité et Urbanisme » ainsi que de leurs suppléants (es) p.25
3. Réponse à la question de Mme Evelyne Bezat sur l'achat d'abonnement des CFF p. 39
4. Informations sur la situation de la salle de concert du Pont Rouge et de son exploitation p. 40
5. Informations sur les activités de la société GESSIMO SA p. 42
6. Divers p. 50



1. **Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux de la séance du 10 novembre 2008, du 15 décembre 2008 et du 12 février 2009**

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'ouvre la séance du Conseil général du 23 mars 2009. Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, du responsable de la salle, de Mesdames et Messieurs de la presse et du public.

La convocation vous a été adressée le 5 mars, le délai réglementaire de 30 jours n'a par conséquent pas été respecté. Comme nous n'avons pas élu les deux commissions permanentes lors de la séance constitutive du 12 février, le bureau a décidé de convoquer cette séance le plus rapidement possible pour le faire. Nous pouvons considérer que c'est une séance prorogée selon l'article 3 du règlement.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Appel nominatif : 57 présents

Excusés : M. Marc Boissard, Mme Emilie Chaperon, Mme Myriam Fianchini.

Le quorum est donc atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Pour la municipalité, M. E. Widmer est excusé.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Madame la Secrétaire.

Nous sommes donc 57 membres présents et 3 excusés, en tenant compte que Monsieur Royer arrivera un petit peu plus tard.

Merci, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Comme nous sommes au début de la législature et qu'il y a beaucoup de nouveaux conseillers, le bureau et moi-même ne vous connaissons pas encore tous. Je vous demanderai de mentionner votre nom quand vous prendrez la parole, exceptés les chefs de groupe que j'ai déjà eu le plaisir de connaître. Merci.

Voici quelques communications du bureau :

- Nous vous informons de la présence de Mme Delphine Vannay, assise au fond de la salle à côté de la presse, que nous avons engagée comme secrétaire assistante conformément au vote des conseillers lors de la séance du 12 février 2009. Le poste, pour votre information, a été mis au concours. Mme Vannay a été



choisie entre plusieurs candidats d'entente entre le Bureau et les chefs de groupe.

- M. Noël Bianchi-Pastori a été nommé chef du groupe EPM du Conseil général pour la législature 2009-2012 en remplacement de M. Samuel Royer.
- En date du 11 mars, le Bureau s'est réuni avec les chefs de groupes pour une première prise de contact en ce début de législature.
- Vous avez constaté que la disposition des groupes dans la salle a été changée, ceci dans le but de respecter la répartition des forces au sein du Conseil.
- Une de vos collègues, Mme Olivia Cutruzzola du groupe Gauche Plurielle, a démissionné pour raison professionnelle. Nous la remercions pour avoir accepté la charge de conseillère durant la législature précédente.

Au nom du bureau du Conseil général, je souhaite la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue M. Jérémy Lumière.

Point 3 de l'ordre du jour : d'entente avec Mme Bezat, le postulat déposé le 15 décembre est considéré comme développé.

Le bureau du Conseil général en sa séance du 11 mars 2009 a pris les décisions suivantes :

- D'entente avec la municipalité de modifier le point de l'ordre du jour de cette séance en soumettant aussi à votre approbation le procès-verbal de la séance constitutive du 12 février 2009.
- De demander à la municipalité de vous envoyer le budget 2009 avec le procès-verbal du 12 février 2009. Ceci a été fait et nous remercions la chancellerie pour sa promptitude.
- De demander à la chancellerie de publier les procès-verbaux des séances en format PDF sur le site de la commune. La chancellerie a répondu de manière positive et clarifie encore les points techniques.
- De convoquer le Conseil général à une séance le 11 mai 2009 pour traiter notamment du règlement sur le chauffage à distance.
- De constituer une commission ad hoc chargée de rapporter sur le règlement cité plus haut. Cette commission sera composée de 7 membres : 2 Radicaux, 2 membres de l'Entente, 2 PDC et 1 membre de la Gauche Plurielle. Selon le tournus établi par le Bureau, le président sera un Radical, le rapporteur un membre de l'Entente.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

Pas d'intervention.

Nous passons donc à l'approbation du procès-verbal du 10 novembre 2008.



Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2008

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole est donc au Conseil général.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le procès-verbal du 10 novembre 2008, je vous prie de vous lever. Merci.

*Si vous n'acceptez pas le procès-verbal, je vous prie de vous lever.
Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.*

Le résultat du vote est le suivant : nous avons 48 oui et 9 abstentions.

Merci. Le procès-verbal est donc accepté.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2008

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole est au Conseil général.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le procès-verbal du 15 décembre 2008, je vous prie donc de vous lever.

Si vous n'acceptez pas le procès-verbal, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

Le résultat du vote est le suivant : nous avons 47 oui et 9 abstentions

Merci. Le procès-verbal est donc accepté.

Approbation du procès-verbal du 12 février 2009

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous avons constaté après l'envoi du procès-verbal qu'il y avait encore quelques erreurs mineures, notamment concernant l'orthographe et sur un nom de famille. Elles seront corrigées après votre approbation.

La parole est donc au Conseil général.

Intervention de M. Hansruedi Arnold (EPM)

Cela n'était pas prévu au début. C'est pourquoi, comme je viens de l'extérieur, je n'ai pas le PV de cette séance. Mais, j'ai regardé à la maison et je l'ai étudié. J'ai vu une chose : toute l'élection s'est passée sous l'égide de notre secrétaire communal M. Posse. Tout s'est déroulé normalement. Vous avez vu le procès-verbal écrit, vous l'avez signé vous-



même et Mme Franz. Vous n'avez pas vu qu'il y a quand même une petite erreur mathématique, ce qui peut même parfois arriver à la commune. Une votation où il y avait 42 voix, je crois, et la majorité absolue était de 23 au lieu de 22. D'après le calcul, c'est toujours la même chose, à Monthey comme dans toute la Suisse. Je crois que c'est la deuxième ou troisième votation. Il faudrait voir pour modifier ce petit détail. Si on se trompe de un, cela peut être d'un million c'est grave, mais si c'est de un ce n'est pas tellement important. Toujours est-il que c'est 22 et non 23. Vous pouvez vérifier. Je ne sais plus à quelle page cela se trouve. C'est sur la page 14 pour la vice-présidence.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Arnold. Oui, nous avons remarqué qu'il y avait une erreur de calcul pour la vice-présidence. C'est juste. Et, pour répondre au 1^{er} point, l'ordre du jour peut être modifié avant la séance, d'entente avec la municipalité. Je l'avais mentionné au début. Ce point-là sera corrigé.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le procès-verbal du 12 février 2009, je vous prie de vous lever. Merci.

Si vous n'acceptez pas le procès-verbal, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

Le procès-verbal a donc été accepté à l'unanimité.

Je vous remercie. Bien entendu, les corrections seront faites avant que l'on archive le document.

Corrections faites au procès-verbal du 12 février 2009 :

p.3 : Raymond Defère correction : Raymond Deferr

p.14 : Majorité absolue 23 correction : Majorité absolue : 22

p.3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 16, 17, 18 : corrections d'orthographe.

2. Election des membres de la commission de « Gestion » et de la commission « Edilité et Urbanisme » ainsi que de leurs suppléants (es).

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous procéderons dans l'ordre suivant : élection des membres de la commission de « Gestion » et ensuite élection des membres de la commission « Edilité et Urbanisme ».

2.1 Composition de la commission de « Gestion »

La commission de Gestion est constituée de 7 ou 9 membres et autant de suppléants. La répartition est selon la force de chaque groupe politique :

7 membres : 2 Radicaux, 2 Entente, 2 PDC, 1 Gauche plurielle



9 membres : 3 Radicaux, 2 Entente, 2 PDC, 2 Gauche plurielle
J'ouvre le débat concernant le nombre de membres et la répartition selon la force de chaque groupe politique.

La parole est aux chefs de groupe.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, compte tenu de la répartition que je qualifierais de « trapue » des forces au sein du Conseil général, le groupe Gauche Plurielle considère comme opportun d'augmenter le nombre des commissaires des deux commissions permanentes de 7 à 9. Nous aurons ainsi une représentation dans ces deux commissions qui correspondra mieux à celle des forces en présence au sein du législatif. En outre, cela suit également la logique qui a été adoptée par l'exécutif, qui a fait passer de 9 à 11 le nombre des commissaires dans toutes ses commissions. Finalement, même s'il est vrai que cela nous arrange en l'espèce dans ce cas précis, nous sommes convaincus que la reconnaissance de l'importance que chacun doit avoir dans un groupe de travail est garante d'un travail efficace et surtout constructif pour les prochaines années. Pour cette raison, nous vous remercions de soutenir cette proposition.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole est toujours aux chefs de groupe.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PDC a réfléchi aussi à cette problématique de 7 ou de 9 membres. Nous avons pris bonne note des explications de Mme Desponds. En tant qu'ancien président de la commission « Edilité et urbanisme », je ne vous cache pas que de monter de 7 à 9 va poser encore plus de problèmes, beaucoup plus de difficultés et une perte de temps dans les prises de décisions. Je crois qu'il faut bien aussi qu'on mette au clair ces commissions permanentes. Elles ne sont pas là pour prendre des décisions, mais pour faire des rapports. C'est le Conseil général qui va prendre cette décision. Alors, je ne pense pas que monter de 7 à 9 soit vraiment une solution idéale, pour les raisons que j'ai évoquées.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Rouiller. Donc, vous restez à 7 membres.

La parole est toujours aux chefs de groupe.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

Merci. Monsieur le Président, chers collègues, le groupe de l'Entente se rallie à la définition faite par le PDC. En effet, monter à une commission de 7 à 9 pour simplement faire une représentation finalement politique, sous entendue équitable, cela n'a pas beaucoup de sens. Ces commissions sont faites, finalement, pour travailler en-dehors de toutes considérations politiciennes. Le groupe de l'Entente pense qu'une formule à 7 a fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui. Elle est totalement à reconduire.



Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs membres de la municipalité, chers collègues, nous avons aussi bien sûr pesé le pour et le contre de 7 ou de 9. Après moult réflexions et discussions, nous nous sommes ralliés au 9 qui nous avantage aussi un petit peu. Il nous semble aussi que c'est un nombre qui est l'équivalent de la municipalité et qui permet aussi de travailler dans des bonnes conditions.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci M. Cachat. Nous avons donc deux propositions à 7 membres et deux propositions à 9 membres. Nous allons passer au vote. C'est un vote à majorité relative.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous acceptez la composition à 7 membres de la commission de « Gestion », veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous acceptez la composition à 9 membres de la commission de « Gestion », veuillez vous lever.

Le résultat du vote est la suivant :

Commission à 7 membres	29 voix
Commission à 9 membres	25 voix

**La commission de « Gestion » se composera donc de 7 membres :
2 Radicaux, 2 Entente, 2 PDC, 1 Gauche Plurielle.**

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

J'ai certainement mal compris, mais est-ce qu'on a voté que pour la commission de « Gestion » ou pour les deux commissions ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Uniquement pour la commission de « Gestion ».

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Donc, on revote pour la commission « Edilité et Urbanisme » après.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Tout à fait. En principe, c'est la même chose, mais on revote après. Je répète 29 voix pour la composition à 7 membres et 25 voix pour la composition à 9 membres.

La répartition sera la même pour la suppléance selon l'art. 15 du règlement du Conseil général.

Pour l'élection de la commission de « Gestion », nous procéderons dans l'ordre suivant : élection en bloc des membres de la commission, élection du président et ensuite, élection en bloc des suppléants.



2.2 Election des membres de la commission de « Gestion »

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe Radical présente pour la commission de « Gestion » :

M. Christian Mayor

M. Willy Croset

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, le PDC va présenter :

Mme Catherine Anderau-Trombert

M. Gilles Cottet

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous présentons :

Mme Marielle Délitroz

Mais, je veux juste poser une petite question concernant les résultats. Nous avons 54 voix pour les résultats et, il me semblait qu'il y avait 56 votants ou 56 personnes présentes annoncées. C'est bien cela ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

C'est juste.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

On a deux abstentions à quelque part? D'accord, c'est parce qu'elles n'ont pas été annoncées.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

C'est à la majorité relative donc, j'ai compté les voix de chaque vote.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

D'accord. Mais, il y a quand même deux absentions.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe de l'Entente pour Monthey présente pour la commission de « Gestion » les candidatures de :

Mme Jacqueline Meldem

M. Gilbert Biselx

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci. Nous avons donc 7 candidats. Nous allons procéder au vote.

Pour le vote nous allons procéder de la manière suivante:

Nous allons afficher le nom des candidats sur le rétroprojecteur. Nos scrutatrices vous ont distribué des bulletins de vote. Les conseillers votent à leurs places. Nos deux scrutatrices passent ensuite entre les tables pour récolter les bulletins et nous comptons ensuite les voix. Ne seront comptés que les 7 premiers noms inscrits.



Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, je vous demande votre attention. Nous allons procéder à la proclamation des résultats de l'élection des membres de la commission de « Gestion ».

Vote

Membres présents du Conseil général	57
Bulletins délivrés	57
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	<u>0</u>
Bulletins valables	57
Majorité absolue	29

Sont élus à la majorité absolue à la commission de « Gestion », les personnes suivantes :

M. Christian Mayor	52 voix
M. Willy Croset	53 voix
Mme Catherine Anderau-Trombert	46 voix
M. Gilles Cottet	49 voix
Mme Marielle Délitroz	54 voix
Mme Jacqueline Meldem	41 voix
M. Gilbert Biselx	39 voix
Voix éparse	1 voix

Tous les candidats proposés ont été élus.

Nous passons maintenant à l'élection du président de la commission de « Gestion ».

2.3 Election du président de la commission de « Gestion »

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori(EPM)

Monsieur le Président, vous ne passez pas les suppléants de la commission de « Gestion »?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Non. Nous avons décidé d'élire d'abord les membres de la commission de « Gestion » ensuite, le président et, ensuite les suppléants.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

C'est une manière de faire, mais cela me paraît un peu particulier. Normalement, on élit la commission de gestion, 7 membres titulaires, 7 membres suppléants et ensuite on élit la deuxième commission celle de « Edilité et Urbanisme » 7 membres titulaires et 7 suppléants. Si vous



voulez faire du saute-mouton, cela ne me pose pas de problème. À mon âge, j'y arrive.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Monsieur Bianchi, je vous rappelle qu'on a eu une séance le 11 mars entre le Bureau et les chefs de groupe. Nous avons débattu de ce point. Nous avons décidé exactement de faire comme cela.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

Je n'ai pas souvenance de cela. Pour moi, cela paraît clair que la commission de « Gestion » comprend 7 et 7. Ce qui fait une opération. Je ne m'oppose pas à votre manière de faire. Je dis simplement que cela n'est pas tout à fait dans la règle.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Prenez cela comme ma nouvelle marque. Nous procédons comme nous l'avons décidé.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

C'est bien Monsieur le Président.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je répète donc que nous procédons à l'élection du président de « Gestion ». Je passe la parole aux chefs de groupe.

Intervention de Mme Françoise Matthey (EPM)

Monsieur le Président ; Mesdames, Messieurs, tout à l'heure, vous avez accepté la nomination de la candidate Mme Jacqueline Meldem comme membre de la commission de gestion. Au nom de notre groupe, je vous en remercie sincèrement. Les membres de cet important organe de contrôle étant connus, je suis chargée de confier à cette même personne la responsabilité de sa présidence. Il est vrai que Mme Meldem n'a pas trouvé grâce en date du 12 février dernier auprès des trois partis traditionnels dans sa candidature à la présidence de notre Conseil. Forts de cette expérience regrettable, nous restons cependant confiants dans l'esprit d'ouverture de tous nos collègues du Conseil général. En effet, nous pourrions justifier la candidature de **Mme Jacqueline Meldem** à la présidence de la commission de « Gestion » en nous fondant sur une argumentation double. À savoir, premièrement, notre candidate peut faire état de son expérience indispensable au poste souhaité puisqu'elle a bénéficié d'un indiscutable crédit de la part de ses anciens collègues. De plus, son intérêt pour le contrôle de la gestion est fondé sur ses connaissances professionnelles et sa volonté d'agir avec une particulière efficacité. Le second argument que je me dois de relever est de nature plus politique. Il se base sur la situation actuelle de notre formation au plan de la très modeste responsabilité qu'elle assume définitivement au bureau de ce Conseil. Le deuxième groupe politique en importance que représente l'Entente Pour Monthey se permet de relever que le Parti Radical voit deux des siens occuper la vice-présidence de la Ville et la



présidence du Conseil général. Quant au Parti démocrate-chrétien, il est celui du Président de la Ville et de la vice-juge. Le Parti socialiste, enfin, a conquis le poste du juge de commune, sans la moindre protestation populaire.

En conclusion, nous vous demandons si notre analyse pourrait trouver ce soir auprès de vous tous une réelle compréhension pour justifier enfin une reconnaissance des mérites et de la compétence de Mme Meldem. Il ne tient donc qu'à vous, chers collègues, de lui attribuer le statut que nous sollicitons pour elle, à la tête de la commission de « Gestion ». Il y va à nos yeux de notre crédibilité politique et de sa crédibilité personnelle. Je vous remercie d'avance, Mesdames, Messieurs, de reconnaître à cette excellente candidate féminine une aptitude et un droit qui seront tous deux appréciés par nous-mêmes et notre population. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Ainsi que je l'ai déjà relevé un peu plus tôt, la répartition des forces au sein du Conseil général est assez compacte. Chaque groupe est donc logiquement légitimé à revendiquer sa part du gâteau dans la répartition des présidences et vice-présidences. Pour cette raison, nous considérons comme juste de revendiquer la présidence de la commission de « Gestion ».

Le Groupe Gauche Plurielle vous propose la candidature de **Mme Marielle Délitroz**.

Mme Délitroz n'est pas comptable. Mais en sa qualité de membre suppléante de la commission de « Gestion », elle a eu l'occasion de siéger à de nombreuses reprises en remplacement de Mme Férolles. Si je vous ai dit d'entrée que Mme Délitroz n'est pas comptable, c'est que nous considérons cela plutôt comme un atout qu'un handicap pour présider une telle commission. En effet, nous sommes convaincus que le mandat de la commission de « Gestion » ne devrait pas être de refaire le travail du chef du service des finances ou de l'organe de révision, mais bien plutôt de savoir prendre du recul par rapport aux chiffres et d'effectuer une analyse, qui si nous pensons qu'elle doit être politique, doit tout de même être faite dans le respect du travail qui a déjà été effectué. Mme Délitroz a justement cette qualité de savoir se tenir à l'écart des querelles partisans, des débats passionnels souvent stériles. Elle sait porter un regard objectif sur les dossiers et écouter les avis de chacun.

Ses qualités n'ont du reste pas échappé aux électeurs qui l'ont largement plébiscitée lors des dernières élections et ceci tous partis confondus. Si j'en crois le résultat de ce soir également aux membres de cette assemblée.

Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe radical n'a pas de candidat à ce poste.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, nous demandons une suspension de séance de cinq petites minutes.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Suspension accordée.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre place. Nous allons reprendre la séance. Je passe la parole à M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, le groupe PDC n'a personne à proposer pour la place de président de la commission de « Gestion ».

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Les candidates pour la présidence de la commission de « Gestion » sont :

Mme Jacqueline Meldem (EPM)

Mme Marielle Délitroz (GP)

Pour le vote nous allons procéder de la même manière que pour les membres de la commission de « Gestion ». Nous vous avons distribué des bulletins de vote sur lesquels je vous prie de mettre les noms. Les scrutatrices passeront pour les récolter et nous ferons le dépouillement derrière la salle.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre attention. Nous allons maintenant procéder aux résultats de l'élection de la présidence de la commission de « Gestion ».

Vote

Membres présents du Conseil général	57
Bulletins délivrés	57
Bulletins rentrés	57
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>5</u>
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27
Mme Marielle Délitroz	33 voix
Mme Jacqueline Meldem	19 voix

Est élue à la majorité absolue Madame Marielle Délitroz en qualité de présidente de la commission de « Gestion ».

Je félicite Mme Délitroz. Je crois que c'est la première fois qu'une femme est élue à ce poste dans la commune de Monthey.



2.4 Election des suppléants de la commission de « Gestion »

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats à la suppléance de la commission de « Gestion ».

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, le groupe PDC présente :

M. Sylvain Défago
M. Marc Colombara

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe radical propose :

M. Olivier Hiroz
M. Jean-Bernard Mani

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Le groupe Gauche Plurielle vous propose :

M. Dominique Parvex

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe EPM présente :

Mme Myriam Fianchini
M. Antonio Ribeiro

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Pour le vote nous allons procéder de la même manière que pour les membres de la commission:
nous allons afficher le nom des candidats sur le rétroprojecteur.
La Chancellerie vous distribue des bulletins de vote.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de reprendre place.
Nous continuons la séance.

Nous allons procéder à la proclamation des résultats de l'élection des suppléants de la commission de « Gestion ».

Vote

Membres présents du conseil général	57
Bulletins délivrés	57
Bulletins entrés	57
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	<u>0</u>
Bulletins valables	57
Majorité absolue	29



Sont élus au 1^{er} tour les suppléants de la commission de gestion les personnes suivantes:

M. Sylvain Défago	46 voix
M. Marc Colombara	49 voix
M. Olivier Hiroz	43 voix
M. Jean-Bernard Mani	44 voix
M. Dominique Parvex	45 voix
M. Antonio Ribeiro	38 voix
Mme Myriam Fianchini	38 voix
Voix éparses	2 voix

Nous passons maintenant à l'élection des membres de la commission « Edilité et Urbanisme ».

2.5 Composition de la commission « Edilité et Urbanisme »

La commission « Edilité et Urbanisme » est constituée de 7 ou de 9 membres et d'autant de suppléants. Nous avons prévu de procéder de nouveau à un vote pour savoir 7 ou 9 membres, mais si vous êtes d'accord, nous laissons cette commission à 7 membres comme pour la commission de gestion.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les arguments que j'ai donnés concernant la commission de « Gestion » sont valables pour la commission « Edilité et Urbanisme ». Je demande un vote sur le 7 ou le 9.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Par souci de cohérence, nous soutenons le 9.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Nous restons pour le 7.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

Pour les mêmes motifs, nous restons à 7.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Bianchi.

Nous allons donc mettre la proposition à 7 membres au vote contre la proposition à 9 membres.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous acceptez la composition à 7 membres de la commission « Edilité et Urbanisme », veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous acceptez la composition à 9 membres de la commission « Edilité et Urbanisme », veuillez vous lever.



Les résultats du vote sont les suivants :

Commission à 7 membres	30 voix
Commission à 9 membres	24 voix

La commission « Edilité et Urbanisme » se composera donc de 7 membres :

2 Radicaux, 2 Entente, 2 PDC, 1 Gauche Plurielle.

La répartition sera la même pour la suppléance selon l'art. 15 du règlement du Conseil général.

Pour l'élection de la commission « Edilité et Urbanisme » nous procéderons de la même manière que pour la commission de « Gestion »: élection en bloc des membres de la commission, élection du président et, ensuite élection en bloc des suppléants.

2.6 Election des membres de la commission « Edilité et Urbanisme »

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe de l'Entente Pour Monthey présente pour membres de la commission :

M. Pierre-Alain Martenet

M. Stéphane Mathez

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le président, la Gauche Plurielle vous propose :

Mme Evelyne Bezat

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Le groupe PDC pour Monthey vous présente :

M. Jean-Michel Rouiller

M. Gabriel Fabris

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe radical vous propose :

M. Marc Boissard

M. André Rey

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous allons donc afficher le nom des candidats sur le rétroprojecteur. Puis, vous pourrez passer au vote.

Nous allons procéder aux résultats.



Vote

Membres présents du Conseil général	56
Bulletins délivrés	56
Bulletins rentrés	56
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	<u>0</u>
Bulletins valables	56
Majorité absolue	29

Sont élus au 1^{er} tour, les membres de la commission « Edilité et Urbanisme » les personnes suivantes :

M. Pierre-Alain Martenet	33 voix
M. Stéphane Mathez	40 voix
Mme Evelynne Bezat	51 voix
M. Jean-Michel Rouiller	46 voix
M. Gabriel Fabris	44 voix
M. Marc Boissard	49 voix
M. André Rey	44 voix

Nous passons maintenant à l'élection du président de la commission « Edilité et Urbanisme »

2.7 Election du président de la commission « Edilité et Urbanisme »

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori(EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, avant de vous présenter un candidat à la présidence de cette commission, j'aimerais faire une petite déclaration pour constater que, tout au long de cette soirée, l'Entente Pour Monthey a délivré un vote propre. J'en veux pour preuve le nombre de voix que les autres membres des groupes politiques de cette salle ont obtenu dans les diverses élections, au contraire des membres de l'Entente Pour Monthey qui, eux, ont été systématiquement les derniers élus ce soir. Je rappelle à cette salle et aux groupes politiques adverses, entre guillemets, parce que je ne les considère pas encore comme des groupes adverses, que l'Entente Pour Monthey représente le 27 % de la population montheysanne. Le 27 % de la population montheysanne n'acceptera pas que, systématiquement, l'Entente Pour Monthey soit rabattue aux dernières places ici dans cette salle. C'est pourquoi, nous allons présenter une candidature à la présidence de la commission « Edilité et Urbanisme ». Ce n'est pas moi qui le ferai. Je me pose la question si les 34 nouveaux élus de ce Conseil général qui, en début de séance, ont accepté sans broncher deux procès-verbaux de séances dans lesquelles ils n'ont pas siégé, vont continuer à suivre comme des moutons les mots d'ordre de leur parti pour mettre systématiquement des bâtons dans les roues de



l'EPM ? La question reste ouverte. Si 1789 s'est préparée en 1788, les élections de 2012 commencent en 2009.

Intervention de M. Eric George (EPM)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe de l'Entente Pour Monthey a le plaisir de vous présenter la candidature de **M. Pierre-Alain Martenet** à la présidence de la commission « Edilité et Urbanisme ». M. Martenet entame sa troisième législature au sein du Conseil général et, a déjà œuvré durant ces quatre dernières années au sein de cette commission. D'autre part, au niveau professionnel, M. Martenet travaille en tant que coordinateur des travaux publics de la commune d'Ollon et, de ce fait, est déjà affecté au traitement des dossiers touchants l'urbanisme et les transports. Nous pensons que M. Martenet serait le candidat idéal pour ce poste afin de conduire cette commission au meilleur des intérêts de la ville de Monthey. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe radical n'a pas de candidat à ce poste.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Nous, non plus.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PDC présente la candidature de **M. Jean-Michel Rouiller** à la présidence de la commission « Edilité et Urbanisme ». M. Rouiller a déjà fonctionné durant la dernière législature comme président de cette dite commission. Il semble que par ses collègues et par le Conseil général il fut apprécié. Ses connaissances dans le domaine sont assez approfondies. Il a fait un travail de fond durant les quatre dernières années avec des résultats que vous connaissez, telle que l'abolition des toits plats dans les bâtiments communaux. Et, de part son métier, avec les projets qui se dessinent, telle que la petite ceinture, nous estimons que c'est le candidat approprié. Merci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous avons donc deux candidats pour la présidence de la commission « Edilité et Urbanisme » :

M. Pierre-Alain Martenet (EPM)

M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Nous pouvons passer au vote.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre place.

Nous allons procéder à la proclamation du résultat à l'élection de la présidence de la commission « Edilité et Urbanisme ».



Vote

Membres présents du Conseil général	56
Bulletins délivrés	56
Bulletins rentrés	56
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	<u>2</u>
Bulletins valables	54
Majorité absolue	28
M. Pierre-Alain Martenet (EPM)	22 voix
M. Jean-Michel Rouiller (PDC)	32 voix

Est élu à la majorité absolue comme président de la commission « Edilité et Urbanisme » M. Jean-Michel Rouiller que je félicite.

2.8 Election des suppléants de la commission « Edilité et Urbanisme »

La parole est aux chefs de groupe pour la présentation des candidats à la suppléance.

Intervention de M. Didier Cachat

Alors cette fois, je ne me trompe pas promis.

M. Alphonse Alonso
Mme Emilie Chaperon

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Nous vous proposons :

M. Gerry Sauthier

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller

Nous présentons :

M. Pierre-Marie Lenweiter
M. Joseph Calamo

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori(EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe de l'EPM présente :

M. Yannick Parvex
M. Claude Berger

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous allons donc noter ces candidats et les présenter sur le rétroprojecteur. Vous pourrez ensuite passer au vote.

Mesdames et Messieurs, nous poursuivons la séance.

Résultats de l'élection des suppléants de la commission « Edilité et Urbanisme » :



Vote

Membres présents du Conseil général	56
Bulletins délivrés	56
Bulletins rentrés	56
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	<u>0</u>
Bulletins valables	56
Majorité absolue	29

Sont élus à la suppléance de la commission « Edilité et Urbanisme »:

M. Alphonse Alonso	45 voix
Mme Emilie Chaperon	45 voix
M. Gerry Sauthier	43 voix
M. Pierre-Marie Lenweiter	42 voix
M. Joseph Calamo	43 voix
M. Yannick Parvex	45 voix
M. Claude Berger	40 voix

3. Réponse à la question de Mme Evelyne Bezat sur l'achat d'abonnement des CFF

La parole est à la municipalité.

Intervention de M. B. Schaller, municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame Bezat,
Suite à votre intervention du 15 décembre relative à l'acquisition d'abonnements CFF, le Conseil municipal m'a chargé d'examiner votre demande. Une concertation a donc été effectuée auprès des CFF et des villes ayant déjà souscrit à cette idée. Il s'avère que cette prestation rencontre un succès grandissant pour les communes qui l'ont mis en œuvre. Il s'agit d'un abonnement général CFF permettant de circuler dans toute la Suisse pendant une journée. Il est composé de 365 cartes journalières datées, pouvant être vendues séparément et, qui donnent droit aux mêmes prestations que l'abonnement général classique des CFF, soit train, bateau et bus, y compris sur les lignes de compagnies partenaires. Cet abonnement est exclusivement destiné aux communes. Son coût est de CHF 9'775. -- soit CHF 26,80. -- par jour. Ce qui est nettement moins onéreux qu'une carte journalière à CHF 64. -- qui nécessite en plus un abonnement demi-tarif. J'ai fait par au Conseil municipal de ce constat en lui proposant de souscrire à la proposition de Madame Bezat, ce qu'il a accepté. J'ai donc le plaisir de vous confirmer la décision du Conseil municipal d'acquiescer, cette année déjà, deux abonnements CFF à titre d'essai, au prix de CHF 9'775. -- pièces.



Il est suggéré d'établir un petit règlement fixant notamment les points suivants :

- cet abonnement est destiné uniquement aux habitants de Monthey.
- la vente de chaque carte journalière au prix de CHF30. -- en principe auprès d'un guichet constamment ouvert. On a discuté de cela. Le Conseil municipal pense que le guichet de la police municipale ferait très bien l'affaire.
- pas de gratuité, ni de rabais.

Dans un avenir immédiat, il convient de procéder à une information auprès de la population montheysanne pour mettre en œuvre cette promotion dans les meilleures conditions.

Madame Bezat, je pense avoir répondu à votre attente et j'espère que les Montheysannes et les Montheysans sauront profiter de cette offre.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Evelyne Bezat (GP)

Oui, merci Monsieur Schaller. Merci au Conseil municipal de Monthey d'avoir étudié cette proposition d'abonnement. Je suis très satisfaite en fait. D'après vos dires mêmes, cet abonnement rencontre beaucoup de succès. Je le souhaite également. Ce qui serait idéal, si le succès est vraiment là, cela serait de pouvoir une fois peut être avoir quatre abonnements, de telle manière à offrir à toute une famille, une famille de quatre évidemment. Mais, c'est un très bon début et je vous remercie.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole n'est plus demandée ?

Pas d'intervention.

4. Informations sur la situation de la salle de concert du Pont Rouge et de son exploitation

La parole est à la municipalité.

Intervention de Mme A. Joris, municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
En séance du 15 décembre 2008, Madame Françoise Matthey est intervenue pour solliciter des informations quant à la salle de concerts du Pont Rouge et aux liens qui sont les nôtres avec ce lieu et l'association qui le gère, notamment en terme d'engagements financiers. En décembre 2004, le Conseil municipal avait pris l'option de confier la gestion de cette salle de concert à l'association la Case de l'Oncle Fly, alors présidée par Vincent Zanetti. Une convention a été signée par les deux parties en date du 23 juin 2005. Cette convention, d'abord valable 4 ans, est reconductible tacitement d'année en année. Elle contient une subvention annuelle de CHF 50'000. --. L'association La Case de l'Oncle Fly a développé un beau projet culturel pour cette salle, avec bien sûr des concerts, mais aussi toute une vie associative d'ateliers musicaux, de salles de cours et de locaux de répétition, pour que cette salle soit à la fois un lieu d'accueil pour des artistes extérieurs et de création pour nos artistes locaux. Cette



association a été d'accord de reprendre le flambeau de l'association du Veaudoux pour faire vivre ce magnifique espace culturel développé dans nos anciens abattoirs. Alors que cette dernière association du Veaudoux était fatiguée de porter ce lieu à bout de bras, avec beaucoup de bénévolat et un soutien communal toujours très fort mais toujours obtenu également du bout des lèvres, la municipalité, de son côté, était soucieuse de l'avenir de ce lieu, souhaité à ses débuts autonome et indépendant financièrement, jamais sorti des chiffres rouges, toujours sous perfusion des finances communales.

Lorsque le Conseil municipal a décidé de confier la gestion du centre culturel des Bans à l'association La Case de l'Oncle Fly, des options importantes ont été prises, en termes financiers mais pas seulement, en le rattachant à la Culture plutôt qu'à la Jeunesse. Peut-être pensais-je me débarrasser ainsi d'un bébé difficile, sans imaginer que 5 ans plus tard je pouvais être municipale de la Culture et que je le récupérerai.

La question des liens avec la municipalité a été abordée et il a été décidé que la commune ne serait pas membre de cette association. Elle avait porté le Veaudoux en tant que lieu pour la jeunesse. Elle l'a confié à une association partenaire, composée de membres compétents et motivés, en matière de promotion et de développement culturel. La municipalité peut assister à ses assemblées générales, en tant qu'important soutien financier, elle reçoit chaque année son rapport d'activité, ses comptes, ses budgets et son programme. Sur la base de tous ces documents et des objectifs fixés dans les statuts, elle met au budget une subvention annuelle de CHF50'000. --.

Le contrat qui nous lie a été conclu pour une durée de 4 ans à partir du 1er juillet 2005, reconductible tacitement d'année en année, à moins qu'il ne soit dénoncé 6 mois avant son échéance. Nous aurions donc eu la possibilité de le dénoncer pour la première fois au 31 décembre 2008. Cette proposition ne nous a pas été faite par Madame Turin, alors municipale de la Culture, et le montant de la subvention annuelle a été logiquement inscrit au budget 2009.

Le Pont Rouge est un lieu de culture, un lieu complémentaire au théâtre du Crochetant, qui contribue à faire de notre Ville un pôle culturel fort en Suisse romande. Sa programmation est de qualité et sa réputation est excellente, loin à la ronde. Comme d'autres associations telle la Bavette, elle aide notre Ville à mener une politique culturelle de qualité, dynamique et diversifiée, pour un large public exigeant et reconnaissant. Son comité et son stamm sont bénévoles, au même titre que toutes les personnes qui s'engagent dans toutes les associations sportives ou socioculturelles qui font vivre cette ville. Nous avons de la chance d'avoir un tel vivier de collaborations possibles. Je suis toujours impressionnée par la liste de toutes nos associations. Nous les soutenons toutes d'une façon ou d'une autre. Si les montants investis pour la gestion du Pont Rouge devaient se révéler inadéquats, nous ne manquerons pas de les revoir pour le prochain budget.

Je n'ai pas encore eu le temps d'étudier le dossier en question avec beaucoup d'assiduité mais Mme Matthey, qui avait posé la question au moment du budget, est devenue depuis membre de la commission culturelle. Je suis persuadée que nous aurons ainsi, dans ce cadre-là, la



possibilité d'en dire plus et, s'il le fallait, de préavis négativement au Conseil municipal le maintien de cette subvention et de cette convention. Ce préavis devrait intervenir avant le 31 décembre 2009, afin d'être effectif au 31 juin 2009. Il remettrait certainement en cause l'engagement de l'association La Case de l'Oncle Fly à faire vivre le centre culturel des Bans, cette association n'ayant jamais fait la promesse qu'elle pourrait se priver un jour de notre soutien.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Madame Joris. Est-ce que Madame Matthey souhaite prendre la parole ?

Intervention de Mme Françoise Matthey (EPM)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au bout de deux ans, je suis satisfaite d'obtenir enfin les réponses à mes questions. Toutefois, et sans avoir la prétention de critiquer la gestion actuelle, je m'interroge quant aux possibilités de doper l'animation du lieu afin qu'il dégage du bénéfice et, alléger ainsi la facture pour le contribuable montheysan. En espérant pouvoir en discuter plus en détails lors d'une séance de la commission culturelle, je vous remercie de votre réponse.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci. La parole est encore demandée ?
Pas d'intervention.

5. Informations sur les activités de la société GESSIMO SA

La parole est à la municipalité.

M. Eric Widmer étant absent, il sera remplacé par M. le Président Fernand Mariétan.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
C'est une information que le Conseil a souhaité vous donner spontanément pour des raisons évidentes. Cela fait six mois que la société est aujourd'hui en activité et, je crois que l'ampleur du dossier justifiait un éclairage que l'on vous devait. Vous me permettrez, au préalable, une brève rétrospective sur le dossier. J'ai envie de dire que le poids de l'histoire de l'entreprise Giovanola justifie son aspect emblématique aussi. Il y a, à travers cette démarche que je vous suggère, un égard pour les 34, chiffre que M. Bianchi a cité, nouveaux conseillers généraux. Je pense qu'il est utile que vous puissiez voir un tout petit peu le parcours, les questions que l'on s'est posées, puisque c'est un dossier qui par la force des choses reviendra devant vous. Donc, c'est pour éviter peut-être des questionnements inutiles puisque, vous le verrez au fil de mon exposé, passablement d'interrogations ont été soulevées déjà avant que l'on devienne propriétaire. Puis, enfin, la dernière raison c'est que vous puissiez tout simplement prendre un petit peu la mesure de l'exercice réalisé, de ce que cela représente. Je le dis d'emblée, s'il n'y a jamais eu de controverses sur cet objet, et pour cause, que ce soit au sein du



Conseil municipal ou dans cette salle, puisque le 28 novembre 2005 le Conseil général avait accepté à l'unanimité d'inscrire ce montant au budget, la concrétisation de ce souhait n'a pas été une chose aisée.

Alors, brièvement, quelques étapes pour resituer les choses. La faillite de GFSA, Giovanola Frères SA, a été prononcée en mai 2005. Pour être tout à fait franc, on peut le dire aujourd'hui, on n'était pas resté à se battre les flancs et à attendre cette issue pour prendre quelques contacts. J'avais eu l'occasion de prendre les devants avec le principal établissement créancier gagiste pour éviter, ce qui était la crainte que nous avions à l'époque, une vente à la découpe. Le gros danger auquel on s'exposait était de ne pas maîtriser l'ensemble. On savait qu'il y avait des velléités de la part de personnes intéressées ; un certain président d'un club de football bien connu qui aurait souhaité étendre le centre commercial qu'il avait construit là-bas. Cela allait complètement à l'encontre du projet que nous avions avec Trollietta. Il s'agissait pour nous de maîtriser l'ensemble de ce secteur et, c'est la raison pour laquelle nous avons pris ces contacts préalables. En juin 2005, nous obtenions un rapport confidentiel à l'usage du Conseil sur l'état du site, parce qu'il nous intéressait tout de même de savoir, avant de confirmer un accord sur le prix, ce qui se trouvait dessous, étant donné l'activité antérieure sur ce site. Nous avons été plutôt surpris en bien puisqu'en réalité seule une surface d'environ 4'600 m² était considérée comme contaminée. Pour la petite histoire, mais vous ne le répèterez pas, il s'agit d'une surface, quasiment la seule, qui se trouve sur le territoire de Collombey-Muraz.

En octobre 2005, fort de cette situation, j'avais obtenu de la Banque Cantonale du Valais une offre pour l'acquisition de ce terrain, une fois remplies les conditions légales. Cette offre était valable pour deux mois. Le prix, que tout le monde connaît maintenant, 7,2 millions, mais c'était en octobre 2005. La question qui nous est venue à l'esprit, je l'aborde déjà maintenant comme cela elle sera déjà évacuée, était de savoir si, à ce moment-là, compte tenu de ce contexte-là, compte tenu du délai de la proposition formulée par la BCV, l'on devait procéder à un achat via la commune ou via une SA ? Pourquoi ? D'abord, parce qu'il y a le délai. L'acquisition par la commune prenant un certain temps. Il y a les aspects de la dette qui avaient été examinés, l'aspect de la procédure, parce que la grande inquiétude qui a été le fil rouge, je ne le vous cache pas pour moi qui ai dû suivre ce dossier de près par la force des choses, c'était la question de la vente aux enchères : comment faire pour éviter une telle procédure ? Je n'ai pas besoin de vous expliquer qu'une commune et, forcément le représentant de la commune lorsqu'il se présente à une vente aux enchères, a un mandat bien précis, bien délimité et de son Conseil municipal et du Conseil général. Comment fait-on dans le cadre d'une vente aux enchères lorsqu'on arrive pieds et poings liés ? Donc, c'est une des raisons pour lesquelles on s'était dit que la formule de la SA pouvait contourner cette difficulté. C'est une formule dans un contexte différent que nous avons retenue pour l'achat de BioArk puisque la commune, via cette société, est quand même propriétaire de plus de 25'000 m² et, notamment, du parking CIBA.

Finalement, cette solution-là n'a pas été retenue, parce que le contexte, on était assez d'accord les uns et les autres de l'admettre, même si cela



nous compliquait un tout petit peu la démarche, n'était pas favorable. La population ayant refusé, peu de temps auparavant, la constitution d'une SA pour le rachat du réseau, on s'est dit que ce n'était pas la meilleure manière de respecter cette décision. Sachez quand même, pour mémoire, que l'état de collocation à ce moment-là, c'est-à-dire la production des créanciers, était de plus d'un milliard. Je vous rappelle qu'il y avait une procédure pendante contre ex-Giovanola de la part d'EOS dans le cadre de la rupture du puits blindé Cleuson-Dixence. Nous avons obtenu une prolongation de ce délai en négociant une prise en charge éventuelle rétroactive des frais d'intérêts.

En novembre 2005, la commission de gestion du Conseil général s'est penchée sur la question, préavisé favorablement l'acquisition avec une petite phrase que je relève : « la commission de « Gestion » souhaitait la mise en place d'une étude urbanistique sur l'affectation future du secteur pour éviter un développement anarchique ».

Le 28 novembre 2005, donc cela fait quand même un bout de temps, la commission de « Gestion », à l'unanimité, a accepté de porter au budget l'acquisition de ces terrains. C'est un signe clair que l'on avait demandé, au niveau de la municipalité, c'est un signe vis-à-vis d'éventuels autres acquéreurs, vis-à-vis de la population, vis-à-vis de la masse en faillite, vis-à-vis des créanciers gagistes. C'est assez rare, cela mérite d'être souligné, qu'à l'unanimité le Conseil général avait accepté au nom d'une réflexion d'une vision à long terme qui permettait de définir ou d'envisager un développement du nord de la Ville et de restructurer tout ce secteur. Ensuite, donc je vous rappelle novembre 2005, nous avons vécu deux bonnes années de péripéties purement juridiques. C'est-à-dire que nous n'étions que spectateurs durant cet intervalle puisque c'est seulement en octobre 2007, deux ans après, que l'état des charges a été publié.

Sur ce fait, l'administration de la masse en faillite a fait le nécessaire par voie de circulaire pour une vente de gré à gré auprès de tous les créanciers pas seulement gagistes mais chirographaires. En prenant les devant, avant d'attendre l'issue de cette démarche, le Conseil municipal a décidé, le 3 décembre 2007, d'acquiescer par la commune et de constituer simultanément une SA pour l'exploitation. On n'était pas au bout de nos péripéties puisqu'en janvier 2008, quasiment le jour même où nous avons rendez-vous pour la signature du document, l'administrateur de la masse en faillite, notre ancien collègue Pierre Siegenthaler, qui je dois le dire a largement contribué à faire en sorte que les intérêts de la commune aient été préservés au mieux dans le cadre de cette procédure, s'est vu notifier une décision du juge d'instruction du Tribunal de Monthey, suite à une plainte émanant de privés qui sont sortis du bois au dernier moment et qui offraient plus que le montant mis sur la table par la commune et, qui exigeaient la mise en place d'une procédure de vente aux enchères. On a eu quelques frissons parce que, très franchement, d'un point de vue juridique, la situation n'était pas absolument évidente. Le Conseil a très vite montré qu'il n'était pas disposé à baster de cette manière-là. On a donné un signe aussi à travers une conférence de presse. On a bien montré que si, par hypothèse, la maîtrise du territoire nous échappait en tant que propriétaires, nous disposions de quelques armes. Très vite, M. Vigolo nous avait fait un petit scénario avec un plan spécial, cahier des



charges contraignant, qui aurait permis d'éviter un lotissement du parcellaire. Et puis, il y avait un autre moyen possible à travers une disposition sur la protection de l'environnement puisque la collectivité publique peut être appelée en cas de décontamination du site à intervenir à titre subsidiaire. On disposait là d'un moyen que j'évoque simplement pour mémoire. Tout cela pour vous dire que nous avons passé nerveusement quelques moments difficiles. Mais, nous étions prêts à faire face à une situation défavorable. Dans l'intervalle, le Tribunal de Monthey a confirmé une décision favorable à la commune. Il y a eu un recours au Tribunal cantonal suite à cette décision du Tribunal de Monthey. Le Tribunal cantonal a pris sa décision en avril 2008. Il a été longuement question d'aller jusqu'au Tribunal fédéral de la part de ce consortium de privés. Finalement, il s'est trouvé quelques personnes pour influencer une réflexion mieux appropriée aux intérêts de la ville. En mai 2008, nous pouvions pousser un « ouf » de soulagement : la ville de Monthey était inscrite comme propriétaire au registre foncier.

GESSIMO, c'est la société d'exploitation qui a été constituée le 24 juillet 2008. En passant, cela me permet de répondre de manière un peu plus substantielle à la question qu'avait soulevée M. Christian Mayor lors d'une des dernières séances de la législature précédente sur les compétences du Conseil municipal. J'avais de mémoire rappelé quelques réminiscences sur la démarche que nous avons adoptée pour la constitution de la société BioArk. Effectivement, je peux être plus précis ce soir. La compétence du Conseil municipal est définie par les articles 35 et 115 de la loi sur les communes, étant donné qu'il s'agit de gestion du domaine public et de biens communaux qui relèvent de la compétence du Conseil municipale. Le conseil d'administration de GESSIMO est constitué de sept membres : quatre représentants du Conseil municipal, qui s'est donc garantie la majorité du conseil d'administration et, de trois représentants que l'on a cherchés dans le domaine privé. Quatre représentants du Conseil municipal sont actuellement : M. Guy Rouiller-Monay, Mme Cutruzzola et M. Daniel Cornut jusqu'à la prochaine assemblée générale et celui qui vous parle, qui préside la société. Trois représentants que nous avons été chercher dans le privé : M. Roger Morisod, à qui on a confié la charge d'administrateur délégué, M. Jean-Charles Marchetti et M. Claude Mabillard, ancien patron de Bolliger & Mabillard qui est un ex-Giovanola. Je n'épilogue pas.

Très vite, on a été confronté à un souci majeur en terme de sécurité parce qu'alors ce secteur, c'était une zone que je qualifierais de non-droit, une véritable cour des miracles. Tout le monde s'était un petit peu approprié le secteur. Nous avons eu la chance que la masse en faillite ait désigné une personne qui faisait office de concierge. C'est grâce à lui que nous avons évité que tout le territoire soit squatté complètement. Évidemment, cette personne ne disposait pas des pleins pouvoirs. Ce qui fait que, lorsque nous sommes arrivés, il y avait, notamment en termes de sécurité, des questions qui se posaient. Tout simplement parce qu'il ne s'agissait pas d'un domaine public en tant que tel, il s'agissait d'un territoire privé, propriété de la commune. Je ne vous explique pas ce qui ce serait produit si des accidents étaient survenus durant cette période-là.



Très vite, la société a reçu un mandat d'exploiter. C'était une manière de constituer une entité responsable. J'ai un rapport tout frais, provisoire, qui date de quelques jours. Nous l'avons soumis à un organisme qui est le bureau, Expert Cabinet Fiscal et Financier Roux & Associés, à Sion pour s'assurer que la démarche que nous avons adoptée était la bonne. Je vous donne en substance les éléments qui ressortent de ce rapport qui est provisoire. La commune est l'unique actionnaire de cette société GESSIMO SA. Le capital action est de CHF 100'000. -- ; 100 actions de CHF 1'000. -- nominatives chacune entièrement libérée par un versement en espèce.

Le but de la société : gérer et exploiter les terrains et les immeubles du site industriel, maintenir la mise en valeur de l'existant et non procéder à la mise en valeur du site en tant que tel. Pour les questions d'affectation et de planification, ces aspects restent de la compétence de la commune. C'est pour cela que je mettais en exergue tout à l'heure le rapport de la commission de gestion de l'époque. Le message a été clair de votre part et nous l'avons respecté.

Nous avons complété les statuts de la SA par un cahier des charges, établi en juillet 2008, qui présente les compétences de GESSIMO : négocier avec les locataires, signer les baux, encaisser les loyers, payer les factures liées au site et assurer les investissements utiles au maintien de l'état existant. Vous avez vu, pour ceux qui passent régulièrement, que nous avons tout de suite pris des mesures pour reculer le portail d'entrée parce qu'il y avait un conflit au sujet du passage à niveau et des questions de sécurité qui se posaient.

Il est rappelé aussi, dans le cadre d'un rapport complémentaire, que la commune se réservait, évidemment comme propriétaire, la possibilité d'utiliser une partie de certains bâtiments, pour elle-même, pour stocker des archives communales, pour une mise à disposition de sociétés locales, sans contrepartie financière puisque évidemment la commune était propriétaire.

En conclusion de cette relation entre la commune et GESSIMO, le consultant nous dit ceci : « à notre sens, il conviendrait de préciser la notion de mandat avec GESSIMO et de bien préciser les méthodes de rémunération ». S'agissant de l'aspect comptable, les conclusions sont les suivantes : le site industriel doit figurer au bilan au prix d'achat, les frais d'acquisition et les investissements y seront ajoutés, donc au bilan de la commune évidemment, en fin d'année, un inventaire sera établi par GESSIMO qui doit détailler le solde des factures à payer. S'agissant du compte pertes et profits, les locations encaissées par GESSIMO doivent figurer dans les recettes de la commune. Enfin, il y a toute une analyse sur le plan fiscal et sur le plan, notamment, de la TVA pour arriver à la conclusion que la solution choisie par la commune est bonne. Il s'agirait simplement d'être un peu plus réglementé sur la base d'un contrat de courtage entre GESSIMO et la commune.

Voilà. C'est un petit peu en primeur que je vous donne connaissance de ce document. Je n'en ai même pas fait état devant le Conseil municipal parce qu'il est tout frais.

S'agissant des quelques chiffres qui peuvent vous intéresser. Sachez que lorsque nous avons repris l'exploitation du site, les loyers étaient de l'ordre de grandeur CHF 300'000. -- annuel. Dans l'intervalle, la grande activité



des membres du Conseil, principalement l'administrateur délégué M. Morisod et de M. Marchetti et de M. Mabillard, a été de faire le tour des locataires, de renégocier les contrats. Ce n'était pas une petite affaire parce que les gens étaient installés, ils avaient le sentiment que, finalement parce que la commune avait repris ce n'était pas un motif pour remettre en question ce qui avait été conclu. Il a fallu expliquer, avec peut-être une certaine vigueur, que finalement il y avait aussi une forme de distorsion de concurrence parce que des entreprises à l'intérieur du site payaient des prix qui étaient tout à fait dérisoires par rapport à des entreprises concurrentes qui avaient le siège sur le territoire de la commune, mais qui payaient les prix du marché. Cela n'a pas été très simple, c'est un gros travail qui a été effectué. Je dois dire que nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir compter sur M. Morisod, M. Marchetti et M. Mabillard. Cela n'a pas été facile car ils se sont exposés à un certain nombre de critiques. On a trouvé des situations assez cocasses mais, je ne veux pas épiloguer. Telle personne aurait loué à un certain montant, puis sous-loué à deux ou trois autres locataires pour un prix nettement supérieur. Il a donc fallu mettre de l'ordre.

Les revenus estimés pour 2009 sont plus d'un million. Ce qui comprend les loyers, les contrats qui ont été signés pour près de CHF 890'000. --, il y a des loyers extraordinaires pour des locations temporaires et, il y a ce qu'on appelle des locations internes, qui se trouvent dans les calculs, mais ce sont les locaux que la commune met à disposition de la société pour un montant de l'ordre de CHF 70'000. --, pour mémoire, mais qui ne sont pas comptabilisés. Pour les charges, c'est la société qui paie les intérêts des 7 mio, CHF 275'000. --. Il y a déjà eu des investissements assez conséquents en termes d'entretien et de réparation, plus de CHF 70'000. --. Il y a toutes les charges annexes d'électricité, de chauffage, de plus de CHF 100'000. --. Et puis, les frais d'administration, conciergerie, tous les frais de fonctionnement qui sont de l'ordre de CHF 300'000. --. Le total des charges est de CHF 785'000. --. Le bénéfice, le résultat escompté est de l'ordre de CHF 220'00. --, dont à déduire les CHF 60'000. -- ou CHF 70'000. -- que je qualifierai de prestations occultes pour ces locations internes. C'est donc plus de CHF 150'000. -- par année que l'exploitation devrait laisser. C'est le montant, le résultat net, qui incombe et qui serait intégré dans les comptes de la commune. Alors, l'usage qui en sera fait, on en aura l'occasion d'en discuter le moment venu avec la commission de « Gestion ». On peut imaginer une provision pour l'assainissement du site et puis, on peut imaginer qu'une partie du montant soit affecté à une étude que l'on devra diligenter, je vais vous dire pourquoi.

Rapidement quelques chiffres, pour vous donner une idée du taux d'occupation : dix ateliers divers occupant 105 collaborateurs, trois bureaux, c'est le bâtiment principal, occupant 36 collaborateurs, il y a 29 dépôts vous avez vu que l'entrée du site a été sécurisée pour ces 29 dépôts, il y a plus de 120 badges d'entrée distribués, il y a cinq sociétés à but non lucratif, sept véhicules lourds en parking intérieur, 32 camping - cars, 118 places de parc extérieures louées. En substance, il y a 480 badges distribués, des gens qui vont et viennent à l'intérieur du site y compris les places de parc extérieures. Et, c'est un chiffre qui doit un petit peu clignoter quand même par rapport à la conclusion que je vais vous



apporter : les entreprises locataires occupent 252 personnes à plein temps sur ce site.

Voilà pour la situation et en deux mots quid de la suite. Je rappelle qu'il s'agit d'une surface de 78'216 m², quasi d'un seul tenant puisqu'il y a juste la route de Clos-Donroux qui passe au milieu. Je n'ai pas besoin de vous dire, puisque c'est l'état d'esprit qui nous a animés durant tout ce périple que je vous ai décrit et qui fait que la commune n'a jamais voulu lâcher malgré un moment donné des vents contraires une telle friche industrielle idéalement placée. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Je crois pouvoir affirmer que c'est véritablement de l'or en barre pour les générations à venir. Il y a là derrière un potentiel exceptionnel en termes de développement. Alors, qu'est-ce qu'on va y faire ? Je ne vous cache pas que, dans un premier temps, mon sentiment personnel, qui était partagé par M. Widmer puisqu'en fait c'est son service qui a le mandat de définir un tout petit peu l'affectation du secteur, j'étais d'avis qu'il ne fallait en tous cas pas brûler les étapes pour une raison toute simple : ces territoires, ces terrains sont une réserve foncière qui engage à mes yeux les générations à venir. La ville a connu un fort développement : 2'000 habitants supplémentaires en 15 ou 18 mois. On n'a pas le sentiment que c'est un pic, pour des raisons objectives que l'on subodore, notamment la saturation de la Riviera. Le fait qu'aujourd'hui la mobilité est quelque chose qui est entrée dans les mœurs donc on peut très bien habiter Monthey et travailler au CHUV à Lausanne. Aujourd'hui, c'est un mouvement qui pourrait à nos yeux se poursuivre. Le problème c'est que si on engage une réflexion, cela a été mon sentiment premier, sur l'avenir de ce site avec l'œil rivé sur des échéances trop proches, il y avait un risque de précipiter la réflexion, d'alimenter une espèce de surchauffe et de brûler les étapes. Aujourd'hui, on a fait une petite visite sur un site similaire, les ateliers mécaniques de Vevey, où on voit bien que la ville de Vevey a profité de ce site pour y introduire une forme de mixité de la population et des activités tertiaires. Donc, dans un premier temps, notre souci à M. Widmer et moi-même, est de se dire, passez-moi l'expression, qu'il n'y a pas « le feu au lac ».

Et puis, les choses sont examinées aujourd'hui sous un angle un petit peu différent parce que nous avons de sérieux problèmes d'accès dans cette partie de la ville. Il y a de gros projets notamment du côté de Collombey. Je pense que, si une réflexion en termes de circulation et d'accès devait arriver à la conclusion que la maîtrise foncière du site par la commune de Monthey permet de remédier à la situation actuelle, c'est en tous cas une réflexion qui doit se faire. Donc, cela veut dire que le vice-président de la Ville doit mettre en place une commission de circulation qui ne doit pas focaliser uniquement sur ce secteur. Mais, il y a là une urgence à définir rapidement si une partie, j'espère la plus réduite possible, du site peut servir à un accès d'entrée de ville correct dans ce secteur.

Et, la deuxième raison, parce qu'évidemment on pourrait s'installer un tout petit peu, vous avez vu CHF 150'000. -- à CHF 200'000. -- de rentrée, on pourrait se dire que nous avons le temps de voir venir les choses. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité, d'un exécutif municipal de s'assoupir de la sorte. L'autre élément qui nous a fait réfléchir, c'est pour cela que je mettais en exergue ce chiffre de 252 personnes sur le site, c'est que le



temps passe vite et, d'ici une année ou vers la fin de l'année prochaine au plus tard, il faudra dire à ces gens, qui sont au bénéfice d'un bail à loyer d'une durée définie c'est-à-dire à la fin de la législature, si elles doivent envisager de quitter le site ou pas ? Il y a des places de travail en jeu, il y a des entreprises. Pour se faire, il faudra bien qu'on avance dans la réflexion, parce que certaines de ces entreprises doivent envisager des investissements, certaines l'ont déjà fait, que cela soit l'installation de bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, ce sont des montants conséquents pour une entreprise comme Acomet qui a fait un investissement conséquent. Qu'est ce qu'on va leur dire ? On ne peut pas attendre la fin de la législature pour dire : « écoutez, oui à vue de nez vous pouvez encore rester quelque temps ». Si c'est quelque temps, cela sera combien de temps ? Donc, il faut indéniablement que l'on avance dans cette réflexion raison pour laquelle M. Widmer aura l'occasion de revenir assez rapidement devant vous.

Voilà Monsieur le Président, j'ai pris un petit peu de temps. Il me semblait que le dossier en valait la peine. Encore une fois, étant donné que nombreux d'entre vous sont nouveaux, je pense que c'est un dossier majeur pour l'avenir de la ville.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Intervention de M. Christian Mayor (PRD)

Monsieur le Président du Conseil général, estimés collègues, membres de l'Exécutif, Monsieur le Président de la Municipalité, « je ne veux pas brûler les étapes pour l'affectation de cette zone [...] pas de précipitation de la réflexion, pas le feu au lac ». Et puis, en fin de discours, « mais, il ne faudra quand même pas que l'on attende la fin de la législature, etc. ! » Jusqu'à maintenant, la Municipalité, à mon avis à ce que je peux entendre ce soir, a pris les bonnes options, a fait ce qu'il fallait faire. On ne va quand même pas être malheureux de ce succès. Cependant, ce succès fait que 252 postes de travail sont aujourd'hui sur la commune. Donc, la seule solution possible est, soit qu'on ne met pas à disposition de ces 252 postes de travail la possibilité de quitter le lieu et, à ce moment-là, de faire de ce lieu ce qu'on veut en faire, soit ce lieu est déjà, par la force des choses si on entrevoit encore une partie du terrain pour un accès sur Monthey, est déjà défini comme zone artisanale. Cela veut dire que l'on n'a pas fait de choix. Alors, Monsieur le Président vous avez un discours très habile parce que vous dites : « il ne faut pas précipiter » mais, à quelque part, vous êtes assez malin pour savoir que ce que je vous dis là est inévitable. Alors, ce que je vous propose c'est de quand même aller vite parce que les 252 personnes qui travaillent sont des gens qui rapportent des impôts à la ville de Monthey et puis, cela serait dommage qu'ils partent tout à coup à Collombey ou à Massongex. Donc, peut-être que la commune devra encore investir pour pouvoir peut-être, un jour, déplacer ces gens afin que cette zone soit vraiment à disposition des générations futures et de la commune, non pas pour des intérêts économiques mais pour des intérêts de bien-être de la population. Merci.



Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Juste pour mettre en exergue la pertinence des propos de M. Mayor. Je ne voulais pas le dire puisque c'est du ressort de M. Widmer mais, c'est tellement inévitable ce que vous dites que nous avons déjà en vue une partie du territoire qui serait affectée à repositionner les entreprises et, c'est une procédure qui nécessite un changement de zone. Mais, je voudrais dire que le train est déjà sur les rails.

6. Divers

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole est aux conseillers généraux.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, merci beaucoup. J'ai juste une question à M. Multone : connaissez-vous déjà la perte que la commune va devoir supporter concernant l'achat d'électricité pendant les mois de janvier et février ?

En comparant un petit peu les tarifs 2008 et ceux du début 2009, cette perte semble considérable et, on aurait voulu avoir un peu plus de précisions à ce sujet. Merci.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PRD)

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, Permettez-moi d'abord de me présenter : M. Alphonse Alonso du Groupe Radical. J'aimerais simplement vous dire que je me réjouis de participer à toutes les commissions et à toutes les entrevues que nous aurons ensemble et, que nous pourrons avoir, de ce fait, un travail des plus agréable.

En octobre dernier, la municipalité a organisé une série d'ateliers-citoyens sollicitant la population sur certains aménagements de la ville. A la fin de ce même mois d'octobre 2008, une synthèse de ces ateliers était présentée au théâtre du Crochetan. Parmi les nombreux points relevés, M. Widmer a esquissé au rétroprojecteur une route de délestage au Nord de la Ville. Celle-ci permettrait d'éviter les centres commerciaux de la commune voisine d'une part, et faciliterait l'accès à la partie Est de la ville de Monthey d'autre part. De mémoire, ce tracé partait d'un rond-point de la plaine en direction du site chimique avec des accès perpendiculaires qui remonteraient en direction de la route des Aunaires. Or, dernièrement, dans le journal *Le Régional*, la commune de Collombey nous informait qu'elle allait créer un nouvel accès pour sa zone commerciale. Ce nouveau passage partira d'un rond-point de la plaine et finira par remonter le long du chemin de Champerfou pour «déboucher» au Clos-Donroux, sur la route des Aunaires. Ceci brièvement exposé et puisque la commune de Collombey a fait un premier pas, pourquoi ne pas profiter de cette opportunité et prolonger cette nouvelle construction jusqu'au site chimique ?



Intervention de M. André Rey

M. le Président du Conseil général, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues, j'aimerais vous poser une question : pour pouvoir mettre les enveloppes dans les urnes communales des élections cantonales du 1^{er} mars 2009, comment se fait-il que les bureaux étaient fermés du vendredi 20 février au 25 février soit, moins d'une semaine avant la possibilité de voter par anticipation ? Merci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Est-ce que la parole est encore demandée ?

Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Je laisserais le soin à M. Schaller, en l'absence de M. Widmer, de répondre à la question de M. Alonso.

Monsieur Rey, je n'ai pas bien compris votre question. C'est manifestement le bureau pour le vote anticipé qui aurait été fermé ? Je sollicite du regard M. Posse, qui n'a pas de réponse. C'est simplement les horaires de la commune je pense. Carnaval n'est pas particulièrement férié à Monthey

Intervention de M. B. Schaller, municipal

Monsieur Alonso, j'ai bien compris la question. Je vais essayer de répondre à la place de M. Widmer. Effectivement, une route de délestage côté Nord de la ville est une solution. Vous avez voté ici au dernier budget pour 2009 un montant de CHF100'000. --, je vous remercie d'ailleurs, pour réaliser une étude globale de circulation sur tout le territoire de la commune. Cette étude va englober également les entrées Nord et Sud de la ville. M. Widmer, comme M. le Président de la Ville vient de le dire, va se charger d'organiser cette étude, de mandater un bureau spécialisé, de préparer le cahier des charges avant. Je peux vous dire également que tout à l'heure, cette après-midi, nous avons eu une séance avec Collombey où la présidente, Mme Granger, nous a fait part de ce projet de route de délestage à l'arrière des centres commerciaux. Une route qui va certainement améliorer la situation. Cela va porter le flux au lieu d'encombrer encore plus la route cantonale que tout le monde connaît. On va, depuis le Nord, accéder aux grands commerces par l'arrière. Effectivement, c'est une idée qui a été ressortie cette après-midi, de prolonger cette route et de l'amener jusque derrière la patinoire. Mais, je ne peux pas vous en dire plus car c'est vraiment une « idée ». Il faut attendre simplement l'étude que M. Widmer va mettre sur pied.

J'ai un petit complément qui me vient maintenant à l'esprit. Vous vous rappelez du projet Reshment ? C'est une industrie qui devait se placer sur le site chimique et, on avait étudié, à ce moment-là, lorsqu'on a appris que la société Reichmann devait venir et, on avait à ce moment-là prévu une route d'accès au site chimique par le côté Nord de la Ville c'est-à-dire derrière la patinoire. On peut continuer. Je pense que c'est une solution qui va améliorer sensiblement la situation du côté Nord.



Intervention de M. Ch. Multone, municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur Rouiller, je répons très volontiers à votre question. Je tiens à vous dire que toute la situation d'électricité n'est, à l'heure actuelle, pas encore formalisée. Le Conseil municipal n'a pris les dernières décisions quant à la fourniture de l'énergie électrique à partir du mois de mars. Nous avons eu une offre qui a un certain délai de validité. Lundi prochain, nous devrions prendre une décision à ce sujet.

Toujours est-il que pour répondre à votre question, je dois procéder à un petit historique. J'ai repris le service début décembre. Quand je suis arrivé, nous n'avions pas de fournisseur d'électricité à partir du 1^{er} janvier de cette année. La SATOM qui était notre principal fournisseur d'électricité, comme vous le savez, pour mémoire, avait augmenté son tarif de 5,9 à 8 centimes au 1^{er} janvier 2007, le kilowattheure, donc ce sont des prix moyens. A partir du 1^{er} janvier 2009, ils nous ont proposé de passer de 8 à 11 centimes. Ce qui fait, en l'espace de deux ans, une augmentation de prix très considérable. Nous avons entrepris quelques négociations avec la direction de SATOM qui a accepté de revoir ses prix à 10,5 centimes courant décembre. A la même période, nous avons une offre d'un autre fournisseur d'électricité qui était d'accord de, en plus de nous fournir notre électricité, de racheter l'énergie SATOM, ils nous proposaient le rachat de cette énergie à 9,2 centimes le kilowattheure. Il est clair qu'il a été difficile de prendre une décision d'achat de l'énergie SATOM à 10,5 quand, sur le marché, d'autres électriciens nous offraient de l'acheter à 9,2. Il est clair que nous trouvions que ce tarif était très élevé. Il faut dire que le marché de l'électricité a connu, des hauts et des bas l'année dernière, à l'instar de la bourse. Il a connu un pic au mois de juin et juillet après, il s'est effondré sur la deuxième partie de l'année. J'aurai l'occasion de revenir devant vous de manière plus précise pour vous présenter exactement la situation. Sachez qu'au niveau du service, la commission municipale de l'énergie s'est déjà réunie à deux reprises en deux semaines. Elle doit le faire encore théoriquement encore dans les semaines à venir. Donc, elle s'est mise au travail et, les membres ont déjà été nantis d'un grand nombre d'informations.

Bref, nous n'avons pas réussi à finir les négociations dans le mois de décembre, vu que nous estimions que SATOM qui devait être un partenaire privilégié de la commune n'arrivait pas à nous proposer quelque chose de satisfaisant. En date du 21 ou 22 décembre, le Conseil municipal a envoyé une lettre à SATOM demandant un moratoire de trois mois afin que l'on puisse finir les négociations. Suite à cette lettre, le lendemain, SATOM nous a renvoyé une réponse nous disant qu'ils avaient décidé de ne plus vouloir nous vendre l'énergie et, à partir du 1^{er} janvier, de la vendre à la maison ATEL. Ceci était pour la question de la comptabilité.

Il est clair que le problème technique est différent. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas de fournisseur d'énergie que les électrons ne sont pas dans les câbles. Donc, au 1^{er} janvier de cette année, nous avons toujours de l'énergie mais, SATOM ne nous fournissait plus l'électricité. Dès lors, CIMO a été habilitée à nous fournir le complément d'énergie que SATOM ne pouvait pas faire durant l'année. Ils nous ont fourni la totalité pour le



mois de janvier et le mois de février, le temps que l'on puisse trouver une solution pour se retourner. Cette énergie nous a été fournie à prix sensiblement plus élevé que le prix qui était, à l'époque, le prix pratiqué par CIMO. Cette entreprise a argué le fait qu'elle n'est pas prête à nous fournir une masse si importante.

Du côté de SATOM, le contrat que nous avons avec eux stipule que, en cas de désaccord, ils ne peuvent pas nous couper l'électricité avant qu'un tribunal arbitral ait pris une décision. Donc, le Conseil municipal s'est appuyé sur ce point pour considérer que SATOM devait être redevable de la différence que la commune devrait payer. Pour être clair et répondre simplement à votre question, je pars du principe que la commune de Monthey ne devrait subir aucune perte du fait du tarif plus élevé pratiqué par CIMO pour le mois de janvier et février, vu que cette différence devrait être prise en charge par SATOM, pour autant que les tribunaux reconnaissent notre bon droit.

Pour le reste, il est sûr que le mois de janvier et le mois de février seront deux mois durant lesquels nous avons payé l'énergie un peu plus chère que ce que nous allons payer pour le reste de l'année. Mais, il est vrai que les conditions contractuelles n'étaient pas idéales. J'espère avoir été assez clair. Pour l'heure, je vais m'arrêter là. Par contre, je reviendrai de manière détaillée devant vous tout prochainement.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Multone. La parole est au Conseil général.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur Multone, vous qui nous avez bassinés pendant ces quatre dernières années à la commission des S.I. Vous avez répété partout que vous étiez le plus fort, le meilleur dans la commune pour négocier ces tarifs. Vous avez même été à dire que Mme Joris et M. Vaudroz étaient quasiment des incapables pour négocier ces tarifs. Je trouve, que pour ce début de législature, vous ne faites pas une belle prestation. Excusez-moi, mais là la perte de la commune est considérable. Il faudra encore que le Tribunal tranche. Je trouve qu'il y a quand même une bonne remise en cause à faire de votre côté.

Intervention de M. Noël Bianchi-Pastori(EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, le dossier de l'électricité est un dossier, de la parole même du directeur des Services Industriels, un dossier compliqué. Cela fait de nombreuses années que dans cette salle on entend : « ce dossier est très compliqué » ou « c'est pas si simple ». J'ai même entendu, parce que j'étais à la tribune, ce même directeur répondre à un conseiller municipal : « Ce n'est pas comme acheter des pommes de terre à la Migros ». Alors, Monsieur Rouiller, votre intervention est justifiée. C'est celle d'un conseiller général qui veut s'informer. Vous avez raison, M. Multone vous a répondu et vous avez obtenu les renseignements que vous demandiez.

Par contre, votre deuxième intervention n'a plus rien à voir avec le dossier de l'électricité. C'est de la basse politique. L'électricité montheyenne a été conduite ces quatre dernières années, Monsieur Rouiller, d'une manière



laxiste, par des gens, vous l'aviez cité vous-même, incompétents. Et, je le dis ici dans cette salle, il faudra bien qu'un jour le Conseil général siège sans le Conseil municipal pour déterminer les compétences des gens qui, durant les quatre dernières années, ont réglé le problème de l'électricité. Au mois de décembre, il n'y avait toujours pas de contrat. A la commission des Services Industriels, aujourd'hui, à la commission de l'énergie, on essaie de collaborer avec la direction et le Conseil municipal et son représentant afin de trouver des solutions. Ce n'est pas avec des arguments comme ceux que vous apportez dans cette salle que vous allez résoudre le problème. Je suis déçu de vous Monsieur Rouiller. Je suis très déçu de vous surtout, que vous êtes démocrate chrétien et que, ici dans cette salle, j'ai voté plus longtemps démocrate chrétien que tous les démocrates chrétiens qui sont là.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Bianchi. Est-ce que la parole est encore demandée ?
Je clôture la séance.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je vous remercie d'apporter vos interventions écrites à la secrétaire.

Merci Mesdames et Messieurs de votre présence. Bonne fin de soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 23h07.

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz